

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

## PRODUIT : ABRAFIL 1

### 1.SECTION 1: IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

Identificateur de produit: 1.1. ABRAFIL 1

Application: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Soudage à l'arc

EN ISO 14341-A: G 3Si1 SFA/AWS A5.18: ER70S-6  
EN ISO 14341-A: G 3Si1 SFA/AWS A5.18: ER70S-6

Fournisseur: 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :  
ABRACOR SA importateur/ distributeur Belgique et Pays-Bas:  
Rue de la Science 2 C&K nv - Nijverheidsstraat 3a - 8020 Oostkamp - België  
1400 NIVELLES Tel: +32(0)50 31 77 77 - E-mail: info@ckfive.be  
Belgique

N° de téléphone: +32 67 220 210

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 67 220 210 Belgique - Centre antipoisons: 070 245 245

### 2.SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des Urgences : Fil métallique ou électrodes dans les variations de couleurs. Ce produit n'est normalement pas considéré comme dangereux lorsqu'il est expédié. Des gants doivent être portés lorsqu'on le manipule pour empêcher toute coupure ou abrasion.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

2.1.Classification de la substance ou du mélange: N.a.

2.2.Éléments d'étiquetage: N.a.

2.3.Autres dangers: Le contact avec la peau est normalement inoffensif mais doit être évité afin de prévenir toutes réactions allergiques possibles.

Les personnes portant un stimulateur cardiaque ou pacemaker ne doivent pas s'approcher des opérations de soudage ou de découpage avant d'avoir consulté un médecin et obtenu des informations du fabricant du dispositif.

Lorsque ce produit est utilisé dans un processus de soudage, les risques les plus importants sont la chaleur, les rayonnements, les chocs électriques et les fumées.

Fumées: La surexposition aux fumées de soudage peut engendrer des symptômes du type vertiges fièvre due aux fumées de soudage, nausées, sécheresse ou irritation du nez, de la gorge et des yeux.  
Une surexposition continuelle aux fumées de soudage peut affecter les fonctions pulmonaires.L'inhalation prolongée de composés du chrome au-dessus des limites d'exposition peut causer le cancer. La surexposition au manganèse et à ses composés au delà des limites tolérées peut provoquer des dommages irréversibles au système nerveux central, y compris au cerveau, symptômes qui peuvent faire apparaître des troubles de la parole, engourdissements, tremblements, troubles musculaires et psychologiques, et spasmes.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

Chaleur: Des projections de métal en fusion, et les rayons de l'arc peuvent provoquer des brûlures et des débuts d'incendie.

Radiation: Les rayons de l'arc peuvent causer de sérieux dommages aux yeux ou à la peau.

Electricité: Un choc électrique peut tuer.

## 3.SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges: Ce produit est un fil massif continu.

| Composition du fil | Poids % | REACH Reg. #     | CAS#      | EC#       | Class. du risque <sup>1</sup> | IARC <sup>2</sup> | NTP/ OSHA <sup>3</sup> | Class. du risque <sup>4</sup> |
|--------------------|---------|------------------|-----------|-----------|-------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------------------|
| Chrome             | <0.5    | -                | 7440-47-3 | 231-157-5 | Non                           | -                 | -                      | -                             |
| Cuivre             | <0.5    | 01-2119480154-42 | 7440-50-8 | 231-159-6 | Non                           | -                 | -                      | -                             |
| Fer                | >90     | 01-2119462838-24 | 7439-89-6 | 231-096-4 | Non                           | -                 | -                      | -                             |
| Manganèse          | 1-2     | -                | 7439-96-5 | 231-105-1 | Non                           | -                 | -                      | -                             |
| Silicium           | <1      | -                | 7440-21-3 | 231-130-8 | Non                           | -                 | -                      | -                             |

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

- (1)Classification des dangers selon la Directive EC 67/548/EEC.
- (2)Evaluation selon l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer.
- (3)Classification selon le 11ème Rapport sur les substances cancérigènes, édité par le Programme National de Toxicologie des USA. /Liste des substances cancérigènes selon la OSHA, (USA)
- (4)Classification des dangers selon le règlement (CE) n o 1272/2008.

## 4.SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours:

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation:                                 | Si la respiration est arrêtée, effectuer la respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin. Si la respiration est difficile, se mettre à l'air frais et appeler un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Contact avec les yeux/Contact avec la peau: | Pour les brûlures de rayonnement causées par les radiations de l'arc ; consulter un médecin. Pour retirer les poussières ou les fumées, rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Pour des brûlures de la peau causées par la radiation de l'arc, qui rougissent au contact de l'eau froide, consulter un médecin. Les brûlures et irritations persistantes doivent faire l'objet d'un suivi médical. Pour enlever les poussières et particules, laver avec du savon doux et de l'eau. |

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

Choc électrique: Débrancher et couper le courant. Employer un matériel non-conducteur pour éloigner la victime de pièces ou fils de phase. Si la victime ne respire pas, commencer la respiration artificielle, de préférence bouche-à-bouche. Si aucune pulsation n'est détectée, commencer la cardio-ressuscitation pulmonaire (CPR) et appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: N.a. 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: N.a. En général: Transporter la personne à l'air frais et appeler de l'aide médicale.

## 5.SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction: Pas de recommandations spécifiques pour les consommables de soudage. Les arcs de soudage et étincelles peuvent mettre à feu des matériaux combustibles et inflammables. Utiliser les appareils d'extinction recommandés pour les matériaux enflammés. 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: N.a.

5.3. Conseils aux pompiers: Porter les appareils respiratoires adéquats car les fumées ou vapeurs peuvent être nocives.

## 6.SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1.Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Se référer à la section 8.

6.2.Précautions pour la protection de l'environnement: Se référer à la section 13.

6.3.Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Les objets solides peuvent

être ramassés et placés dans un récipient. Les liquides ou pâtes peuvent être pris et placés dans un récipient. Porter l'équipement de protection individuel approprié quand vous manipulez ces matériaux. Ne les jeter pas en tant qu'ordures. 6.4. Référence à d'autres sections: Se référer à la section 8/13.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

## 7.SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1.Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Manipuler avec précaution afin d'éviter piqûres et coupures. La manipulation de consommables de soudage requiert le port de gants. Eviter l'exposition à la poussière. Ne pas ingérer. Certaines personnes peuvent développer une réaction allergique à certains matériaux. Conserver toutes les étiquettes d'avertissement et d'identité.

7.2.Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Tenir à l'écart des substances chimiques telles que les acides et des substances très basiques qui pourraient causer des réactions chimiques. 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Soudage à l'arc

## 8.SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.Paramètres de contrôle: Se référer à la section 8.2.

8.2.Contrôles de l'exposition: Mesures techniques: Eviter de s'exposer aux fumées de soudage, aux rayonnements, aux projections de soudage, aux chocs électriques, aux matériaux chauds et à la poussière. Assurer une ventilation et une évacuation suffisante près de l'arc, afin d'isoler les fumées de soudage et les gaz, de la zone de respiration et du secteur général. Maintenir l'espace de travail ainsi que les vêtements de protection propres et secs. Former le soudeur à éviter tout contact avec les pièces électriques sous tension et à isoler les pièces conductrices. Vérifier régulièrement l'état des protections utilisées: vêtements et équipement.

Equipement de protection individuelle: Utiliser des masques à gaz ou des masques alimentés par air lorsque le soudage ou le brasage s'effectue dans un espace confiné, ou lorsque les circuits d'évacuation de l'air et les ventilations ne sont pas suffisantes, afin de préserver une exposition dans les limites tolérées. Prenez soin quand vous soudez des aciers peints ou enduits puisque des substances dangereuses de l'enduit peuvent être émises. Porter des protections aux mains, à la tête, aux yeux, aux oreilles et au corps (gants de soudeurs, casque et masque pour le visage avec verres filtrants, chaussures de sécurité, tablier, protection des bras et des épaules). Maintenir ces vêtements de protection propres et secs.

Utiliser un équipement d'hygiène industrielle contrôlé pour assurer que l'exposition n'excède pas les limites d'exposition nationales applicables. Les limites suivantes peuvent être utilisées comme des conseils. Sauf mention contraire, toutes les valeurs sont valables pour une durée moyenne estimée de 8 heures. Pour des informations concernant les analyses des fumées de soudage, se référer à la Section 10.

(1)Seuil des valeurs limites ACGIH selon l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 2012.

(2)France, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle, (ILO, IFA), 2012.

(3)\* Poussière totale, \*\* Fraction respirable, \*\*\* Fraction inhalable.(f) fumée, (d) poussière, (m) buée, (ceil) plafond.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

| Substance | CAS#      | ACGIH TLV <sup>1</sup> mg/m3 | NL / BE <sup>2</sup> mg/m3 |
|-----------|-----------|------------------------------|----------------------------|
| Chrome    | 7440-47-3 | 0,5                          | 0,5*** / 0,5               |
| Cuivre    | 7440-50-8 | 1(d&m), 0,2(f)               | 0,1*** / 0,2(f), 1(d)&(m)  |
| Fer       | 7439-89-6 | 5**                          | - / 5(f)**                 |
| Manganèse | 7439-96-5 | 0,2(f), 0,1***               | 1 / 0,2                    |
| Silicium  | 7440-21-3 | -                            | - / 10                     |

## 9.SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations Apparence: Solide, volatile avec couleur variable. Point sur les propriétés de fusion:

physiques et >1000°C / >1800°F

chimiques

essentielles:

9.2. Autres informations: Pas de données disponibles.

## 10.SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité:

10.2.Stabilité chimique :

Au contact de substances chimiques telles que des acides ou de substances très basiques, ce produit peut provoquer la formation de gaz.

Ce produit est stable sous conditions normales.

10.3.Possibilité de réactions dangereuses: N.a.

10.4.Conditions à éviter: Ce produit n'est préconisé que pour le soudage.10.5. Matières incompatibles: N.a.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

10.6. Produits de décomposition dangereux: Quand ce produit est utilisé pendant le procédé de soudage, des produits dangereux peuvent provenir de l'évaporation, de l'oxydation ou de réaction des produits signalés dans la section 3 ou des produits provenant du métal de base et de l'enrobage.

La quantité de fumées générée par ce produit varie en fonction des paramètres de soudage et des dimensions mais n'excède généralement pas 5 à 10 g/kg de consommable. Les fumées de ce produit contiennent des composés des éléments chimiques suivants. Le reste n'est pas analysé, selon les normes en vigueur.

|                      |    |    |    |     |    |     |     |
|----------------------|----|----|----|-----|----|-----|-----|
| Analyse de la fumée: | Fe | Mn | Si | Pb  | Cu | Ni  | Cr  |
| Poids % inférieur à  | 65 | 5  | 5  | 0.1 | 1  | 0.1 | 0.1 |

Se référer aux limites d'exposition nationales applicables pour les composés de fumées y compris les limites d'exposition pour les composés de fumées inclus dans la section 8. Une quantité significative du chrome dans les fumées peut être du chrome hexa valent, qui a une limite d'exposition très basse dans quelques pays. Les tolérances d'exposition au manganèse étant très restreintes dans certains pays, les limites peuvent être très rapidement dépassées.

Les produits gazeux peuvent inclure des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et de l'ozone. Des contaminants d'air, autour du secteur du soudage, peuvent être causés par le procédé de soudage et influencer la composition et la quantité des fumées et gaz produites.

## 11.SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques: L'inhalation de fumées de soudage et de gaz peut être dangereuse pour la santé. La classification des fumées de soudage est difficile compte tenu de la diversité des matériaux de base, des enrobages, de la contamination de l'air et des procédés. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (I'ARC) a classé les fumées de soudage comme probablement cancérigènes aux humains (Groupe 2B).

Toxicité aiguë: La surexposition aux fumées de soudage peut avoir comme conséquence des symptômes comme la fièvre, le vertige, la nausée, sècheresse ou irritation du nez, de la gorge ou des yeux.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

Toxicité  
chronique: La surexposition aux fumées de soudage peut affecter les fonctions pulmonaires. L'inhalation prolongée de composés du chrome au-dessus des limites d'exposition peuvent causer le cancer. La surexposition au manganèse et à ses composés au-delà des limites tolérées peut provoquer des dommages irréversibles au système nerveux central, y compris au cerveau, symptômes qui peuvent faire apparaître des troubles de la parole, engourdissements, tremblements, troubles musculaires et psychologiques, et spasmes.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité: Pas de données disponibles. 12.2. Persistance et dégradabilité: Pas de données disponibles. 12.3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de données disponibles. 12.4. Mobilité dans le sol: Pas de données disponibles. 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Pas de données disponibles. 12.6. Autres effets néfastes: Pas de données disponibles.

Les consommables de soudage peuvent se désagréger en éléments provenant du produit d'apport ou des matériaux utilisés lors du procédé de soudage. Éviter l'exposition dans des conditions qui pourraient conduire à des accumulations dans les sols ou des voies d'eaux.

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets: Enlever chaque produit, résidu, emballage ou "liner" d'une façon écologique et en accord avec la réglementation en vigueur. Utiliser des procédures de recyclage si disponible.

USA RCRA: On considère le produit inutilisé et les résidus de produit contenant du chrome comme déchet dangereux si il est mis au rebut, RCRA ID

Caractéristiques des Déchets Dangereux Toxiques

Les résidus des consommables et des procédés de soudage peuvent s'accumuler dans la terre et l'eau souterraine.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU: N.a. 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: N.a. 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: N.a. 14.4. Groupe d'emballage: N.a.

14.5. Dangers pour l'environnement: N.a. 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: N.a. 14.7.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: N.a. Pas de restriction ou de réglementation applicable à ces produits.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Lire et comprendre les instructions affichées par le fabricant sur les étiquettes ainsi que les instructions de sécurité établies par votre employeur. Respecter les consignes de sécurité locales et nationales. Prendre des précautions lors du soudage et protéger les autres et soi-même.

AVERTISSEMENT Les fumées et gaz de soudage sont dangereux pour votre santé et peuvent endommager les poumons et d'autres organes. Assurez-vous d'avoir une bonne ventilation adéquate.

UN CHOC ELECTRIQUE peut tuer. LES ARCS ELECTRIQUES et les ETINCELLES peuvent causer des blessures aux yeux et des brûlures de la peau.

Portez des protections adéquates aux mains, à la tête, aux yeux et au corps. 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Non

WHMIS classification: Class D; Division 2, Subdivision

Canada:

A

Canadian Environmental Protection Act (CEPA): Tous les  
constituants

## Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

USA:

de ce produit figurent sur la Domestic Substance List (DSL).

Selon le OSHA Hazard Communication Standard, ce produit est considéré comme dangereux.

Ce produit contient ou produit un composé chimique connu dans l'Etat

de Californie pour causer le cancer et anomalies de naissance (ou

autre anomalies de reproduction) (California Health & Safety Code §

25249.5 et seq.)United States EPA Toxic Substance Control Act:

Tous

les constituants de ce produit figurent sur la liste d'inventaire de TSCA

ou sont exclus de la liste.

CERCLA/SARA Titre III

Quantités Rapportables (RQs) et/ou Quantités Seuil (TPQs):

| Nom d'ingrédient                    | RQ (lb) | TPQ (lb) |
|-------------------------------------|---------|----------|
| Le produit est une solution solide. |         |          |

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

Les versements ou les sorties aboutissant à la perte de n'importe quel ingrédient à/ou au-dessus du RQ exigent la notification du Centre National d'Urgence et de votre Comité Local d'Urgence.

Section 311 Classe Dangereux

Expédié : Immédiat  
Immédiat

En utilisation retardé

EPCRA/SARA Titre III 313 Produits Chimiques Toxiques

Les composants métalliques suivants sont énumérés comme "Produits Chimiques Toxiques" SARA 313 et sujet potentiel au reporting annuel SARA 313. Voir section 3 pour le pourcentage en poids.

| Nom d'ingrédient | Seuil de révélation |
|------------------|---------------------|
|                  | 1.0% concentration  |
| Chrome           | de mini             |
|                  | 1.0% concentration  |
| Manganèse        | de mini             |
|                  | 1.0% concentration  |
| Cuivre           | de mini             |

## 16.SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|               |                                                           |
|---------------|-----------------------------------------------------------|
| Carc. 2       | Cancérogénicité, Catégorie 2                              |
| Eye Dam. 1    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B              |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2               |

# Fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Regulation (EC) No 1907/2006, 1272/2008, ISO 11014-1 et ANSI Z400.1

|              |                                                                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                                          |
| STOT RE 1    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1                            |
| STOT SE 3    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3                             |
| H314         | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                                              |
| H315         | Provoque une irritation cutanée                                                                               |
| H317         | Peut provoquer une allergie cutanée                                                                           |
| H318         | Provoque des lésions oculaires graves                                                                         |
| H335         | Peut irriter les voies respiratoires                                                                          |
| H351         | Susceptible de provoquer le cancer                                                                            |
| H372         | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| R34          | Provoque des brûlures                                                                                         |
| R37          | Irritant pour les voies respiratoires                                                                         |
| R40          | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes                                                            |
| R43          | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau                                                   |
| R48/23       | Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation                    |
| C            | Corrosif                                                                                                      |
| T            | Toxique                                                                                                       |
| Xi           | Irritant                                                                                                      |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*